

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-16-0708 du 23/09/2016

Arrêté du 12 septembre 2016

ARRETE PORTANT DECHARGE COMPLETE D'ACTIVITE DE SERVICE D'UNE INSPECTRICE
DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte décharge complète d'activité de service d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/10/2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉCHARGE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ DE SERVICE D'UNE INSPECTRICE
DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉCHARGE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ DE SERVICE D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Economie
et des Finances

ARRÊTÉ

portant décharge complète d'activité de service d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu la demande du syndicat national « F.O. - DGFIP » en date du 7 septembre 2016 ;
- SUR la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE :



Article premier : Mme Isabelle ROULAND, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, est déchargée de service auprès du siège du syndicat national « F.O.-DGFIP » dans les conditions ci-après indiquées :

Prénom	Nom	N° DGFIP	Grade Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
SABELLE	ROULAND	859392	IDIV CN 2 01/12/2014	DDFiP DE L'EURE EMPLOI ADMINISTRATIF	SYNDICAT NATIONAL F.O. DGFIP	01/10/2016

Article 2 : le présent arrêté prendra effet aux dates qui seront fixées par le Directeur Général des Finances publiques et sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 12/09/2016

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH – 1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	